



Précautions sanitaires Covid - 19 Pour les célébrations à l'église



Port du masque à partir de 11 ans



Respect de la distance physique de 1 m



Désinfection des mains en entrant

Entrée et sortie

ENTRÉE

Utiliser du gel hydro alcoolique.
Respecter le sens de circulation.
S'asseoir aux places indiquées.
Les jeunes enfants restent auprès de leurs parents.

SORTIE

Les personnes au fond de l'église sortent en premier.
Même sur le parvis, respecter les règles de précaution sanitaire.

Communion

Rester à 1 m de distance de la personne devant.
Décrocher son masque par les attaches.
Communier dans les mains.
Remettre son masque et retourner à sa place.

Quête

Les paniers ne passent pas de mains en mains.
L'offrande se fait dans un panier à la sortie de l'église.



Nouvelle étape dans la reprise des célébrations dans les églises à partir du 23 mai 2020

Suite au Décret du Gouvernement paru le 23.05.2020, les célébrations sont à nouveau possibles dans les églises, même s'il ne supprime pas la recommandation gouvernementale de ne commencer les assemblées liturgiques qu'à partir du 2 juin 2020.

Au début du déconfinement le 11 mai, j'ai donné mon accord à la tenue de rencontres de prière et de messes, avec la limite de dix personnes et dans le respect des règles sanitaires.

Avec l'expérience acquise durant cette phase, nous pouvons envisager la reprise des célébrations publiques. Aussi, là où les normes sanitaires peuvent être mises en œuvre, j'encourage les prêtres à célébrer les messes, en privilégiant les grandes églises. De même, les sacrements pourront être conférés, notamment les baptêmes.